Publication de la loi 98-18 : Un brin d'espoir et beaucoup d'inquiétudes !

Compte Test - 2024-03-16 07:45:15 - Vu sur pharmacie.ma

Contrairement aux Conseils de l'Ordre des pharmaciens biologistes et aux Conseils de l'Ordre des pharmaciens fabricants et répartiteurs, les Conseils régionaux des pharmaciens d'officine n'ont pas organisé leurs élections depuis 2019. Cela explique les difficultés rencontrées par le Conseil national, qui ne tient même plus ses réunions statutaires depuis au moins trois ans.

La publication de la Loi 98-18 le 29 février 2024 suscite beaucoup d'espoir chez les pharmaciens, bien qu'ils doivent encore attendre de longs mois, voire une année ou deux, avant que la profession ne dispose de Conseils opérationnels capables de relever les nombreux défis qui l'attendent.

Le Dahir de 1976 tire donc sa révérence, après avoir rendu de loyaux services tant qu'il y avait à la tête des instances des pharmaciens dévoués à la profession. Malheureusement, les insuffisances de ce texte ont été exploitées à mauvais escient. Un exemple frappant est le vote par correspondance qui était prévu par le législateur pour permettre aux pharmaciens des régions éloignées d'exprimer leur vote. Malheureusement, cette disposition avait longtemps été détournée par des pharmaciens adeptes de la collecte massive de bulletins vierges, conduisant à un troc qui ne laissait aucune chance aux pharmaciens éthiques.

Les Conseils régionaux ont été confrontés à de multiples blocages, le dernier en date a nécessité l'intervention du ministre de la Santé. Ce dernier a procédé au mois de juin 2014 à la dissolution des deux Conseils régionaux pour permettre la tenue d'élections ordinales.

Après ces élections, la majorité des pharmaciens croyait être tirée d'affaire et que la profession ne serait plus sujette à des blocages, d'autant plus que les candidats avaient promis monts et merveilles aux électeurs. Malheureusement, les pharmaciens ont rapidement déchanté : les divisions internes et d'autres considérations ont, une fois de plus, ralenti le fonctionnement des Conseils, et aucune des élections de mi-mandat ou de fin de mandat n'a eu lieu.

Pour conclure, il est important de bannir le pessimisme et de croire en un avenir meilleur pour la pharmacie marocaine. Cependant, l'optimisme béat est à éviter et la vigilance doit rester de mise. Des individus nuisibles pourraient facilement prendre ou reprendre le contrôle de la profession, compromettant ainsi toutes les chances de la voir renouer avec un fonctionnement normal. Le seul moyen dont nous disposons pour remettre la profession sur les rails est de nous impliquer activement, notamment en participant massivement aux élections pour barrer la route aux opportunistes qui ne cherchent qu'à tirer profit des postes qu'ils occupent ou à satisfaire un ego démesuré au détriment de leur responsabilité envers la profession.